



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 15 février 2024 - 10 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle du Bureau du Conseil départemental, Hôtel du département à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane : Line TILLEMANN
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs :
Mane :
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez :
Saint-Martin de Brômes : Lucie GOSSMANN
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Alain TROUCHET (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Céline JOLY et Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGAUD (expert), Jacqueline LADET, Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Romain COLIN, Claude ARNAUD, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Jean Michel BOUGE, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04. Secrétaire de séance : Marcel GOSSA

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-06-VCC (15/02/2024)

Objet : Communication sur les marchés à procédure adaptée

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU le budget du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence voté par délibération N° D-05-VCC du 09/03/2023 ;

En application de l'article 10 de la loi MURCEF (loi n° 2001.1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) et de l'article 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, représentant légal du syndicat mixte, doit rendre compte au comité syndical des décisions qu'il a prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, fournitures et services à procédure adaptée en raison de leur montant.

Le Comité Syndical doit également être informé de l'exercice de cette compétence du Président.

Je vous précise donc que le syndicat mixte est en mesure de vous communiquer toute information qui vous serait utile sur l'état d'avancement de ces marchés.

**Le comité syndical,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 15 février 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX

